

# CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2-173

Séance du 3 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 avril  
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GERVASY, régulièrement  
convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Joël VINCENT, Maire

## OBJET DE LA DELIBERATION

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF  
BUDGET ANNEXE – SAINT GERVASY 2024**

Membres présents : Joël VINCENT, Bernadette FERCAK, Denise CLARION,  
François PLAZAS, Marie MARTINEZ, Serge PAREDES, Martine PLOYE, Bertrand  
CASTANER, Felix FENELON, Marie-Françoise MARTINEZ, Téo MONNIGADON,  
Marie-Louise PEREZ, Alain SOULIE,

Membres représentés : Jérémy VENTURA, Aurore ZACCAGNINI, Emmanuelle  
MARTINEZ.

Membres absents : Sébastien GIORDANO

Nombre de membres en exercice : 17  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de membres excusés : 4  
Nombre de pouvoirs : 3  
Date de la convocation : 21 mars 2025

Secrétaire de séance : Téo MONNIGADON

Rapporteur : Monsieur François PLAZAS

REÇU EN PREFECTURE

Le 08/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Vu l'article L1612-12 code général des collectivités territoriales.

Le rapporteur expose :

Le compte administratif est la constatation de la réalisation des prévisions budgétaires de l'exécutif local.

Par cette délibération, il s'agit d'approuver le compte administratif du budget annexe des locaux commerciaux de la commune pour l'exercice 2024, présenté dans le tableau ci-après, par section, en dépense et en recette.

Madame Bernadette FERCAK est élue Présidente de séance, pour faire voter le compte administratif, le Maire se retire et ne prend pas part au vote

ST GERVASY - LOCAUX COMMERCIAUX SAINT GERVA - CA - 2024

II – PRESENTATION GENERALE		II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET		A	
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 26 818,79	G 76 696,91
	Section d'investissement	B 49 386,50	H 48 309,40
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 58 930,80 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 46 705,35 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D 122 910,64	= G + H + I + J 183 937,11
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 0,00	= K + L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E 26 818,79	= G + I + K 135 627,71
	Section d'investissement	= B + D + F 96 091,85	= H + J + L 48 309,40
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F 122 910,64	= G + H + I + J + K + L 183 937,11

Après avoir entendu le rapporteur et délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

- D'approuver le compte administratif du budget annexe des locaux commerciaux 2024 de la commune, présenté dans le tableau ci-dessus.

Le secrétaire de séance

TEO MONNIGADON

L'adjoint au Maire

Bernadette FERCAK

REÇU EN PREFECTURE

le 08/04/2025

Application agréée E-legalite.com